

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

17 SEPTEMBRE 2024

PÉTITION

relative à la suppression de la taxe liée à la force motrice sur toute la Wallonie *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire,
de la mobilité et des pouvoirs locaux

par

M. J.-P. Bastin

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Échange de vues.....	3
IV. Conclusions.....	4
V. Rapport.....	4
VI. Annexe.....	5

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/3BfCVot>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux s'est réunie afin d'examiner la pétition relative à la suppression de la taxe liée à la force motrice sur toute la Wallonie.

I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe) déposée par Mme Domain vise à demander la suppression de la taxe communale annuelle sur la force motrice dans l'ensemble des communes de la Région wallonne.

Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition n'a recueilli que 54 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie;

Considérant la nécessité de rendre le Gouvernement wallon attentif à cette problématique;

Considérant que le Parlement de Wallonie restera attentif aux éléments formulés par la pétition relative à la suppression de la taxe liée à la force motrice sur toute la Wallonie.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

II. PROCÉDURE

En date du 25 mars 2024, Mme Domain a introduit une pétition sur le site web du Parlement de Wallonie en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement.

La pétition a été clôturée le 30 juin 2024 et a recueilli 54 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux le 15 juillet 2024.

Elle a été examinée lors de la réunion de la Commission du 17 septembre 2024, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la Commission.

Ont participé aux travaux : MM. J.-P. Bastin (Rapporteur), Baurain, Mme Cassart-Mailleux, MM. Daye (Président), Dewez, Fontaine (Art. 47.3), Fournaux, Mme Hanus, MM. Liradelfo (Art. 47.3), Martin.

Ont assisté aux travaux : Mmes Cremasco, Dejardin, MM. Dispa, Hazée, Resinelli, Mme Tellier. M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux.

III. ÉCHANGE DE VUES

M. le Président constate l'absence de demande de prise de parole et donne lecture d'une proposition de conclusions.

IV. CONCLUSIONS

La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a pris connaissance de la pétition déposée par Mme Domain relative à la suppression de la taxe liée à la force motrice sur toute la Wallonie.

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition n'a recueilli que 54 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie;

Considérant la nécessité de rendre le Gouvernement wallon attentif à cette problématique;

Considérant que le Parlement de Wallonie restera attentif aux éléments formulés par la pétition relative à la suppression de la taxe liée à la force motrice sur toute la Wallonie.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
J.-P. BASTIN

Le Président,
M. DAYE



PETITION
REÇUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 127 DU RÈGLEMENT

Concerne : Pétition relative à la suppression de la taxe liée à la force motrice sur toute la Wallonie

Par la présente, je demande à ce que la taxe liée à la force motrice soit supprimée sur toute la Wallonie.

En effet, cette taxe crée une concurrence déloyale entre les indépendants de communes voisines due à sa disparité sur des territoires voisins : 12€/kw à Boussu, 0€ à Colfontaine, 22,31€/kw à Dour, 22€/kw à Mons, 18€/kw à Hensies, 0€ à Honnelles, 0€ à Jurbise, 0€ à Lens, 24,81€ à Mons, 0€ à Quaregnon, 19,80€ à Quévy, 0€ à Quiévrain, 18,59€ à Saint-Ghislain, etc.

Elle crée également un autre problème pour les entrepreneurs qui sont très diversifiés et qui ont besoin de beaucoup de machines différentes. Celles-ci ne tournent parfois que quelques heures par an et sont pourtant taxées de la même façon.

De plus, connaissez-vous l'origine de cette taxe? Elle a été adoptée dans les années 60 suite à la généralisation de l'utilisation des machines. En 2023, il me semble qu'elle est aussi obsolète que la redevance TV (1948) ou radio (1933), supprimées depuis quelques années déjà.

De manière indirecte, cette taxe favorise également le travail au noir...

Toutes les machines achetées après 2006 n'étant pas concernées par cette taxe, qu'attendons-nous pour la supprimer complètement ? Il faudra de toute façon que les communes trouvent d'autres sources de revenus d'ici quelques dizaines d'années, quand les machines datant d'avant 2006 auront rendu l'âme.

Au nom de tous les indépendants, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette pétition. Nous avons plus que jamais besoin d'un soutien fort de la part du politique.

Pétition reçue le : 25/03/2024



PARLEMENT DE WALLONIE

Square Arthur Masson 6 - 5012 Namur - +32 (0) 81 23 10 36 - greffier@parlement-wallonie.be - www.parlement-wallonie.be

Auteur : Domain France